



TELEGRAPHIE

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 15.

La plus grande partie des deux séances de la Chambre aujourd'hui a été consacrée à la discussion de deux bills présentés par l'honorable M. Dewdney et accordant des concessions de terres à des compagnies de chemins de fer dans le Nord-Ouest.

Comité des Privilèges et Elections

Rapport du sous-comité

Ottawa, 15.—Le rapport du sous-comité ont été distribués aux membres du comité cette après-midi. Soixante-douze témoins ont été entendus à l'enquête. Le rapport de la majorité fait comme suit le résumé des faits de la cause:

En rapport avec le premier contrat de dragage accordé par les commissaires du havre, le 25 septembre 1882, le comité constate que la société Larkin, Connolly et Cie, a accordé à Robert McGreevy un intérêt de 30 pour cent dans ce contrat, en vue d'obtenir l'adhésion de Thomas McGreevy.

Le renvoi des ingénieurs Kimble et Morris par les commissaires du havre a été motivé par les retards de ces ingénieurs à donner les certificats de travaux accomplis et les défauts dans leurs plans.

En rapport avec le contrat du 20 mai 1883, pour le mur transversal, le comité constate que les informations quant aux soumissions ont été fournies à Thomas McGreevy par M. Boyd et que Thomas McGreevy n'a reçu que \$15,000 sur les \$25,000 soumissionnés par la société Larkin.

En rapport avec le contrat supplémentaire pour le bassin de Lévis, le 23 mai 1884, le comité dit que la preuve est faite que Thomas McGreevy a donné \$22,000 de billets; Robert McGreevy dit qu'il n'en a reçu que \$14,000.

Dans le contrat pour le bassin d'Esquimaux, du 8 novembre 1880, Robert McGreevy n'avait plus que 20 pour cent de la somme de \$200,000. Il n'avait donc pas de billets, et il n'avait pas de billets.

En rapport avec l'accusation que Thomas McGreevy avait retiré de ces deux contrats la somme de \$200,000, le rapport dit que d'après les livres de la société Connolly \$100,000 ont été données en paiements irréguliers et Thomas McGreevy a reçu la part qui lui est due de \$57,500.

Dans les transactions au sujet de la vente de parts et outillage de construction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs par Robert McGreevy, à C. N. Armstrong, Thomas McGreevy n'avait pas de billets, et il n'avait pas de billets.

Le rapport dit qu'il n'y a aucune preuve que Thomas McGreevy se soit servi du nom de Sir Hector Langevin pour demander de l'argent à Larkin et Connolly.

Le rapport dit que l'accusation de péculat contre Sir Hector Langevin n'est appuyée par aucune preuve. Murphy lui-même a été incapable de fournir la preuve qu'il avait payé \$100,000 de billets à Larkin et Connolly.

Le rapport dit que l'accusation de péculat contre Sir Hector Langevin n'est appuyée par aucune preuve. Murphy lui-même a été incapable de fournir la preuve qu'il avait payé \$100,000 de billets à Larkin et Connolly.

Le rapport dit que l'accusation de péculat contre Sir Hector Langevin n'est appuyée par aucune preuve. Murphy lui-même a été incapable de fournir la preuve qu'il avait payé \$100,000 de billets à Larkin et Connolly.

Le rapport dit que l'accusation de péculat contre Sir Hector Langevin n'est appuyée par aucune preuve. Murphy lui-même a été incapable de fournir la preuve qu'il avait payé \$100,000 de billets à Larkin et Connolly.

Le rapport dit que l'accusation de péculat contre Sir Hector Langevin n'est appuyée par aucune preuve. Murphy lui-même a été incapable de fournir la preuve qu'il avait payé \$100,000 de billets à Larkin et Connolly.

NOUVELLES DE QUEBEC

L'incendie du Cap Blanc et l'enquête—Incendie à Ste-Foye—Morsure les contrebandiers—Arrivée d'un vaisseau anglais

Québec, 15.—Le colonel Wohl a ouvert son enquête pour connaître les causes de l'incendie qui a éclaté dimanche matin au Cap Blanc. M. Martin a comparu pour défendre l'accusé Ouellet. Cinq témoins ont été entendus et rien n'a été révélé qui soit de nature à impugner l'accusé. L'enquête est poursuivie.

Le grand et son contenu consistant en instruments aratoires, voitures et 1700 bottes de foin, appartenant à un cultivateur nommé Lapointe, à Ste-Foye, ont été la proie des flammes, dimanche soir. Il y a une assurance de \$300.

Dimanche matin, le douanier Trudel a surpris plusieurs contrebandiers occupés à mettre à terre un cargo de whisky passé en contrebande sur le rivage près du Château Richer.

Il a confisqué 55 barils de whisky. La Tourmaline portant 12 canons, un grand vaisseau, est arrivé de la Nouvelle-Écosse, et est arrivé ici. Ce vaisseau est parti aujourd'hui pour Montréal.

La température—Toronto, 15.—11 hrs p. m. La pression reste normalement basse dans les États et Territoires du Nord-Ouest. Allure élevée à peu près à l'état normal. Il y a eu des averses à Ontario et dans certaines parties de la Province de Québec. Dans d'autres parties du Canada, le temps a été généralement beau.

Température minimum et maximum—Calgary, 38-70; Qu'Appelle, 40-74; Winnipeg, 48-80; Toronto, 42-48; Montréal, 44-68; Québec, 42-60; Halifax, 50-60.

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures—Haut du Saint Laurent—Vents légers à modérés, temps généralement beau; température un peu plus élevée.

RESUME TELEGRAPHIQUE—Le gouvernement provisoire du Chili vient de décréter le suffrage universel pour l'élection du Président et du Congrès.

D'après M. Tisserand, il y a en France 7,110,500 cultivateurs ainsi divisés: propriétaires, fermiers, citoyens 3,063,000; ouvriers, domestiques, domestiques de fermes, 3,432,000.

La récolte des pêches dans le comté de Kent, Md., a été de trois millions de panier.

Le gouvernement russe a approprié 22 millions de roubles pour venir en aide aux victimes de la peste.

L'ex-président Balmaceda, déguisé en matelot, s'est échappé de Valparaiso et s'est embarqué à bord d'un croiseur des États-Unis en destination de la Californie.

Une dépêche de Algéras, Espagne, annonce que deux steamers se sont abordés dans ce port et que 63 personnes ont péri. Les deux steamers ont sombré.

Des lettres de Jeddah disent que la mortalité par le choléra parmi les pèlerins de la Mecque a été sans précédent. Les morts ont été estimés à 11,000 pèlerins sont morts pendant la saison. Le 4 août l'épidémie avait disparu.

ACCIDENT A ST DAVID—On nous écrit: Le petit village de St David, d'ordinaire si paisible, vient d'être mis en émoi par la mort tragique de M. Louis Coteau, dans la nuit de jeudi à vendredi. Madame Edouard Trudeau fut éveillée vers 2 hrs du matin par quelqu'un qui venait à la porte pour lui dire qu'elle réveillait son mari en lui disant que quelqu'un forçait la porte et une seconde fois elle le poussa et lui dit d'aller voir à la fenêtre qui était près de la porte. M. Trudeau se rendit à la fenêtre et y resta environ cinq minutes, mais il ne vit rien, mais il entendit siffler à une certaine distance.

Il revint se coucher. En passant dans la cuisine où se trouvait son fusil, il crut le voir et se chargea d'abord; en état de se défendre, s'il était surpris, et il déposa son arme dans sa chambre à coucher. Au même instant la porte fut forcée de nouveau et, cette fois, elle s'ouvrit. M. Trudeau vit entrer un homme, à ce moment-là M. Trudeau avait son fusil à la main.

—Qui êtes-vous? dit-il; Que voulez-vous? répondit-il, je suis le mari de votre femme. L'entendit une voix qui cherchait à contredire, à ce qu'il crut du moins. Cependant, l'inconnu continua à avancer vers lui, les bras levés et rendu à environ six pieds de lui, M. Trudeau tira son coup de fusil dans cette direction, sans que rien se fit et en même temps, il entendit tomber l'homme et dire:

NOUVELLES DE QUEBEC

Incendie du Cap Blanc et l'enquête—Incendie à Ste-Foye—Morsure les contrebandiers—Arrivée d'un vaisseau anglais

Québec, 15.—Le colonel Wohl a ouvert son enquête pour connaître les causes de l'incendie qui a éclaté dimanche matin au Cap Blanc. M. Martin a comparu pour défendre l'accusé Ouellet. Cinq témoins ont été entendus et rien n'a été révélé qui soit de nature à impugner l'accusé. L'enquête est poursuivie.

Le grand et son contenu consistant en instruments aratoires, voitures et 1700 bottes de foin, appartenant à un cultivateur nommé Lapointe, à Ste-Foye, ont été la proie des flammes, dimanche soir. Il y a une assurance de \$300.

Dimanche matin, le douanier Trudel a surpris plusieurs contrebandiers occupés à mettre à terre un cargo de whisky passé en contrebande sur le rivage près du Château Richer.

Il a confisqué 55 barils de whisky. La Tourmaline portant 12 canons, un grand vaisseau, est arrivé de la Nouvelle-Écosse, et est arrivé ici. Ce vaisseau est parti aujourd'hui pour Montréal.

La température—Toronto, 15.—11 hrs p. m. La pression reste normalement basse dans les États et Territoires du Nord-Ouest. Allure élevée à peu près à l'état normal. Il y a eu des averses à Ontario et dans certaines parties de la Province de Québec. Dans d'autres parties du Canada, le temps a été généralement beau.

Température minimum et maximum—Calgary, 38-70; Qu'Appelle, 40-74; Winnipeg, 48-80; Toronto, 42-48; Montréal, 44-68; Québec, 42-60; Halifax, 50-60.

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures—Haut du Saint Laurent—Vents légers à modérés, temps généralement beau; température un peu plus élevée.

RESUME TELEGRAPHIQUE—Le gouvernement provisoire du Chili vient de décréter le suffrage universel pour l'élection du Président et du Congrès.

D'après M. Tisserand, il y a en France 7,110,500 cultivateurs ainsi divisés: propriétaires, fermiers, citoyens 3,063,000; ouvriers, domestiques, domestiques de fermes, 3,432,000.

La récolte des pêches dans le comté de Kent, Md., a été de trois millions de panier.

Le gouvernement russe a approprié 22 millions de roubles pour venir en aide aux victimes de la peste.

L'ex-président Balmaceda, déguisé en matelot, s'est échappé de Valparaiso et s'est embarqué à bord d'un croiseur des États-Unis en destination de la Californie.

Une dépêche de Algéras, Espagne, annonce que deux steamers se sont abordés dans ce port et que 63 personnes ont péri. Les deux steamers ont sombré.

Des lettres de Jeddah disent que la mortalité par le choléra parmi les pèlerins de la Mecque a été sans précédent. Les morts ont été estimés à 11,000 pèlerins sont morts pendant la saison. Le 4 août l'épidémie avait disparu.

ACCIDENT A ST DAVID—On nous écrit: Le petit village de St David, d'ordinaire si paisible, vient d'être mis en émoi par la mort tragique de M. Louis Coteau, dans la nuit de jeudi à vendredi. Madame Edouard Trudeau fut éveillée vers 2 hrs du matin par quelqu'un qui venait à la porte pour lui dire qu'elle réveillait son mari en lui disant que quelqu'un forçait la porte et une seconde fois elle le poussa et lui dit d'aller voir à la fenêtre qui était près de la porte. M. Trudeau se rendit à la fenêtre et y resta environ cinq minutes, mais il ne vit rien, mais il entendit siffler à une certaine distance.

Il revint se coucher. En passant dans la cuisine où se trouvait son fusil, il crut le voir et se chargea d'abord; en état de se défendre, s'il était surpris, et il déposa son arme dans sa chambre à coucher. Au même instant la porte fut forcée de nouveau et, cette fois, elle s'ouvrit. M. Trudeau vit entrer un homme, à ce moment-là M. Trudeau avait son fusil à la main.

NOUVELLES DE QUEBEC

Incendie du Cap Blanc et l'enquête—Incendie à Ste-Foye—Morsure les contrebandiers—Arrivée d'un vaisseau anglais

Québec, 15.—Le colonel Wohl a ouvert son enquête pour connaître les causes de l'incendie qui a éclaté dimanche matin au Cap Blanc. M. Martin a comparu pour défendre l'accusé Ouellet. Cinq témoins ont été entendus et rien n'a été révélé qui soit de nature à impugner l'accusé. L'enquête est poursuivie.

Le grand et son contenu consistant en instruments aratoires, voitures et 1700 bottes de foin, appartenant à un cultivateur nommé Lapointe, à Ste-Foye, ont été la proie des flammes, dimanche soir. Il y a une assurance de \$300.

Dimanche matin, le douanier Trudel a surpris plusieurs contrebandiers occupés à mettre à terre un cargo de whisky passé en contrebande sur le rivage près du Château Richer.

Il a confisqué 55 barils de whisky. La Tourmaline portant 12 canons, un grand vaisseau, est arrivé de la Nouvelle-Écosse, et est arrivé ici. Ce vaisseau est parti aujourd'hui pour Montréal.

La température—Toronto, 15.—11 hrs p. m. La pression reste normalement basse dans les États et Territoires du Nord-Ouest. Allure élevée à peu près à l'état normal. Il y a eu des averses à Ontario et dans certaines parties de la Province de Québec. Dans d'autres parties du Canada, le temps a été généralement beau.

Température minimum et maximum—Calgary, 38-70; Qu'Appelle, 40-74; Winnipeg, 48-80; Toronto, 42-48; Montréal, 44-68; Québec, 42-60; Halifax, 50-60.

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures—Haut du Saint Laurent—Vents légers à modérés, temps généralement beau; température un peu plus élevée.

RESUME TELEGRAPHIQUE—Le gouvernement provisoire du Chili vient de décréter le suffrage universel pour l'élection du Président et du Congrès.

D'après M. Tisserand, il y a en France 7,110,500 cultivateurs ainsi divisés: propriétaires, fermiers, citoyens 3,063,000; ouvriers, domestiques, domestiques de fermes, 3,432,000.

La récolte des pêches dans le comté de Kent, Md., a été de trois millions de panier.

Le gouvernement russe a approprié 22 millions de roubles pour venir en aide aux victimes de la peste.

L'ex-président Balmaceda, déguisé en matelot, s'est échappé de Valparaiso et s'est embarqué à bord d'un croiseur des États-Unis en destination de la Californie.

Une dépêche de Algéras, Espagne, annonce que deux steamers se sont abordés dans ce port et que 63 personnes ont péri. Les deux steamers ont sombré.

Des lettres de Jeddah disent que la mortalité par le choléra parmi les pèlerins de la Mecque a été sans précédent. Les morts ont été estimés à 11,000 pèlerins sont morts pendant la saison. Le 4 août l'épidémie avait disparu.

ACCIDENT A ST DAVID—On nous écrit: Le petit village de St David, d'ordinaire si paisible, vient d'être mis en émoi par la mort tragique de M. Louis Coteau, dans la nuit de jeudi à vendredi. Madame Edouard Trudeau fut éveillée vers 2 hrs du matin par quelqu'un qui venait à la porte pour lui dire qu'elle réveillait son mari en lui disant que quelqu'un forçait la porte et une seconde fois elle le poussa et lui dit d'aller voir à la fenêtre qui était près de la porte. M. Trudeau se rendit à la fenêtre et y resta environ cinq minutes, mais il ne vit rien, mais il entendit siffler à une certaine distance.

Il revint se coucher. En passant dans la cuisine où se trouvait son fusil, il crut le voir et se chargea d'abord; en état de se défendre, s'il était surpris, et il déposa son arme dans sa chambre à coucher. Au même instant la porte fut forcée de nouveau et, cette fois, elle s'ouvrit. M. Trudeau vit entrer un homme, à ce moment-là M. Trudeau avait son fusil à la main.

NOUVELLES DE QUEBEC

Incendie du Cap Blanc et l'enquête—Incendie à Ste-Foye—Morsure les contrebandiers—Arrivée d'un vaisseau anglais

Québec, 15.—Le colonel Wohl a ouvert son enquête pour connaître les causes de l'incendie qui a éclaté dimanche matin au Cap Blanc. M. Martin a comparu pour défendre l'accusé Ouellet. Cinq témoins ont été entendus et rien n'a été révélé qui soit de nature à impugner l'accusé. L'enquête est poursuivie.

Le grand et son contenu consistant en instruments aratoires, voitures et 1700 bottes de foin, appartenant à un cultivateur nommé Lapointe, à Ste-Foye, ont été la proie des flammes, dimanche soir. Il y a une assurance de \$300.

Dimanche matin, le douanier Trudel a surpris plusieurs contrebandiers occupés à mettre à terre un cargo de whisky passé en contrebande sur le rivage près du Château Richer.

Il a confisqué 55 barils de whisky. La Tourmaline portant 12 canons, un grand vaisseau, est arrivé de la Nouvelle-Écosse, et est arrivé ici. Ce vaisseau est parti aujourd'hui pour Montréal.

La température—Toronto, 15.—11 hrs p. m. La pression reste normalement basse dans les États et Territoires du Nord-Ouest. Allure élevée à peu près à l'état normal. Il y a eu des averses à Ontario et dans certaines parties de la Province de Québec. Dans d'autres parties du Canada, le temps a été généralement beau.

Température minimum et maximum—Calgary, 38-70; Qu'Appelle, 40-74; Winnipeg, 48-80; Toronto, 42-48; Montréal, 44-68; Québec, 42-60; Halifax, 50-60.

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures—Haut du Saint Laurent—Vents légers à modérés, temps généralement beau; température un peu plus élevée.

RESUME TELEGRAPHIQUE—Le gouvernement provisoire du Chili vient de décréter le suffrage universel pour l'élection du Président et du Congrès.

D'après M. Tisserand, il y a en France 7,110,500 cultivateurs ainsi divisés: propriétaires, fermiers, citoyens 3,063,000; ouvriers, domestiques, domestiques de fermes, 3,432,000.

La récolte des pêches dans le comté de Kent, Md., a été de trois millions de panier.

Le gouvernement russe a approprié 22 millions de roubles pour venir en aide aux victimes de la peste.

L'ex-président Balmaceda, déguisé en matelot, s'est échappé de Valparaiso et s'est embarqué à bord d'un croiseur des États-Unis en destination de la Californie.

Une dépêche de Algéras, Espagne, annonce que deux steamers se sont abordés dans ce port et que 63 personnes ont péri. Les deux steamers ont sombré.

Des lettres de Jeddah disent que la mortalité par le choléra parmi les pèlerins de la Mecque a été sans précédent. Les morts ont été estimés à 11,000 pèlerins sont morts pendant la saison. Le 4 août l'épidémie avait disparu.

ACCIDENT A ST DAVID—On nous écrit: Le petit village de St David, d'ordinaire si paisible, vient d'être mis en émoi par la mort tragique de M. Louis Coteau, dans la nuit de jeudi à vendredi. Madame Edouard Trudeau fut éveillée vers 2 hrs du matin par quelqu'un qui venait à la porte pour lui dire qu'elle réveillait son mari en lui disant que quelqu'un forçait la porte et une seconde fois elle le poussa et lui dit d'aller voir à la fenêtre qui était près de la porte. M. Trudeau se rendit à la fenêtre et y resta environ cinq minutes, mais il ne vit rien, mais il entendit siffler à une certaine distance.

Il revint se coucher. En passant dans la cuisine où se trouvait son fusil, il crut le voir et se chargea d'abord; en état de se défendre, s'il était surpris, et il déposa son arme dans sa chambre à coucher. Au même instant la porte fut forcée de nouveau et, cette fois, elle s'ouvrit. M. Trudeau vit entrer un homme, à ce moment-là M. Trudeau avait son fusil à la main.

NOUVELLES DE QUEBEC

Incendie du Cap Blanc et l'enquête—Incendie à Ste-Foye—Morsure les contrebandiers—Arrivée d'un vaisseau anglais

Québec, 15.—Le colonel Wohl a ouvert son enquête pour connaître les causes de l'incendie qui a éclaté dimanche matin au Cap Blanc. M. Martin a comparu pour défendre l'accusé Ouellet. Cinq témoins ont été entendus et rien n'a été révélé qui soit de nature à impugner l'accusé. L'enquête est poursuivie.

Le grand et son contenu consistant en instruments aratoires, voitures et 1700 bottes de foin, appartenant à un cultivateur nommé Lapointe, à Ste-Foye, ont été la proie des flammes, dimanche soir. Il y a une assurance de \$300.

Dimanche matin, le douanier Trudel a surpris plusieurs contrebandiers occupés à mettre à terre un cargo de whisky passé en contrebande sur le rivage près du Château Richer.

Il a confisqué 55 barils de whisky. La Tourmaline portant 12 canons, un grand vaisseau, est arrivé de la Nouvelle-Écosse, et est arrivé ici. Ce vaisseau est parti aujourd'hui pour Montréal.

La température—Toronto, 15.—11 hrs p. m. La pression reste normalement basse dans les États et Territoires du Nord-Ouest. Allure élevée à peu près à l'état normal. Il y a eu des averses à Ontario et dans certaines parties de la Province de Québec. Dans d'autres parties du Canada, le temps a été généralement beau.

Température minimum et maximum—Calgary, 38-70; Qu'Appelle, 40-74; Winnipeg, 48-80; Toronto, 42-48; Montréal, 44-68; Québec, 42-60; Halifax, 50-60.

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures—Haut du Saint Laurent—Vents légers à modérés, temps généralement beau; température un peu plus élevée.

RESUME TELEGRAPHIQUE—Le gouvernement provisoire du Chili vient de décréter le suffrage universel pour l'élection du Président et du Congrès.

D'après M. Tisserand, il y a en France 7,110,500 cultivateurs ainsi divisés: propriétaires, fermiers, citoyens 3,063,000; ouvriers, domestiques, domestiques de fermes, 3,432,000.

La récolte des pêches dans le comté de Kent, Md., a été de trois millions de panier.

Le gouvernement russe a approprié 22 millions de roubles pour venir en aide aux victimes de la peste.

L'ex-président Balmaceda, déguisé en matelot, s'est échappé de Valparaiso et s'est embarqué à bord d'un croiseur des États-Unis en destination de la Californie.

Une dépêche de Algéras, Espagne, annonce que deux steamers se sont abordés dans ce port et que 63 personnes ont péri. Les deux steamers ont sombré.

Des lettres de Jeddah disent que la mortalité par le choléra parmi les pèlerins de la Mecque a été sans précédent. Les morts ont été estimés à 11,000 pèlerins sont morts pendant la saison. Le 4 août l'épidémie avait disparu.

ACCIDENT A ST DAVID—On nous écrit: Le petit village de St David, d'ordinaire si paisible, vient d'être mis en émoi par la mort tragique de M. Louis Coteau, dans la nuit de jeudi à vendredi. Madame Edouard Trudeau fut éveillée vers 2 hrs du matin par quelqu'un qui venait à la porte pour lui dire qu'elle réveillait son mari en lui disant que quelqu'un forçait la porte et une seconde fois elle le poussa et lui dit d'aller voir à la fenêtre qui était près de la porte. M. Trudeau se rendit à la fenêtre et y resta environ cinq minutes, mais il ne vit rien, mais il entendit siffler à une certaine distance.

Il revint se coucher. En passant dans la cuisine où se trouvait son fusil, il crut le voir et se chargea d'abord; en état de se défendre, s'il était surpris, et il déposa son arme dans sa chambre à coucher. Au même instant la porte fut forcée de nouveau et, cette fois, elle s'ouvrit. M. Trudeau vit entrer un homme, à ce moment-là M. Trudeau avait son fusil à la main.

NOUVELLES DE QUEBEC

Incendie du Cap Blanc et l'enquête—Incendie à Ste-Foye—Morsure les contrebandiers—Arrivée d'un vaisseau anglais

Québec, 15.—Le colonel Wohl a ouvert son enquête pour connaître les causes de l'incendie qui a éclaté dimanche matin au Cap Blanc. M. Martin a comparu pour défendre l'accusé Ouellet. Cinq témoins ont été entendus et rien n'a été révélé qui soit de nature à impugner l'accusé. L'enquête est poursuivie.

Le grand et son contenu consistant en instruments aratoires, voitures et 1700 bottes de foin, appartenant à un cultivateur nommé Lapointe, à Ste-Foye, ont été la proie des flammes, dimanche soir. Il y a une assurance de \$300.

Dimanche matin, le douanier Trudel a surpris plusieurs contrebandiers occupés à mettre à terre un cargo de whisky passé en contrebande sur le rivage près du Château Richer.

Il a confisqué 55 barils de whisky. La Tourmaline portant 12 canons, un grand vaisseau, est arrivé de la Nouvelle-Écosse, et est arrivé ici. Ce vaisseau est parti aujourd'hui pour Montréal.

La température—Toronto, 15.—11 hrs p. m. La pression reste normalement basse dans les États et Territoires du Nord-Ouest. Allure élevée à peu près à l'état normal. Il y a eu des averses à Ontario et dans certaines parties de la Province de Québec. Dans d'autres parties du Canada, le temps a été généralement beau.

Température minimum et maximum—Calgary, 38-70; Qu'Appelle, 40-74; Winnipeg, 48-80; Toronto, 42-48; Montréal, 44-68; Québec, 42-60; Halifax, 50-60.

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures—Haut du Saint Laurent—Vents légers à modérés, temps généralement beau; température un peu plus élevée.

RESUME TELEGRAPHIQUE—Le gouvernement provisoire du Chili vient de décréter le suffrage universel pour l'élection du Président et du Congrès.

D'après M. Tisserand, il y a en France 7,110,500 cultivateurs ainsi divisés: propriétaires, fermiers, citoyens 3,063,000; ouvriers, domestiques, domestiques de fermes, 3,432,000.

La récolte des pêches dans le comté de Kent, Md., a été de trois millions de panier.

Le gouvernement russe a approprié 22 millions de roubles pour venir en aide aux victimes de la peste.

L'ex-président Balmaceda, déguisé en matelot, s'est échappé de Valparaiso et s'est embarqué à bord d'un croiseur des États-Unis en destination de la Californie.

Une dépêche de Algéras, Espagne, annonce que deux steamers se sont abordés dans ce port et que 63 personnes ont péri. Les deux steamers ont sombré.

Des lettres de Jeddah disent que la mortalité par le choléra parmi les pèlerins de la Mecque a été sans précédent. Les morts ont été estimés à 11,000 pèlerins sont morts pendant la saison. Le 4 août l'épidémie avait disparu.

ACCIDENT A ST DAVID—On nous écrit: Le petit village de St David, d'ordinaire si paisible, vient d'être mis en émoi par la mort tragique de M. Louis Coteau, dans la nuit de jeudi à vendredi. Madame Edouard Trudeau fut éveillée vers 2 hrs du matin par quelqu'un qui venait à la porte pour lui dire qu'elle réveillait son mari en lui disant que quelqu'un forçait la porte et une seconde fois elle le poussa et lui dit d'aller voir à la fenêtre qui était près de la porte. M. Trudeau se rendit à la fenêtre et y resta environ cinq minutes, mais il ne vit rien, mais il entendit siffler à une certaine distance.

Il revint se coucher. En passant dans la cuisine où se trouvait son fusil, il crut le voir et se chargea d'abord; en état de se défendre, s'il était surpris, et il déposa son arme dans sa chambre à coucher. Au même instant la porte fut forcée de nouveau et, cette fois, elle s'ouvrit. M. Trudeau vit entrer un homme, à ce moment-là M. Trudeau avait son fusil à la main.

NOUVELLES DE QUEBEC

Incendie du Cap Blanc et l'enquête—Incendie à Ste-Foye—Morsure les contrebandiers—Arrivée d'un vaisseau anglais

Québec, 15.—Le colonel Wohl a ouvert son enquête pour connaître les causes de l'incendie qui a éclaté dimanche matin au Cap Blanc. M. Martin a comparu pour défendre l'accusé Ouellet. Cinq témoins ont été entendus et rien n'a été révélé qui soit de nature à impugner l'accusé. L'enquête est poursuivie.

Le grand et son contenu consistant en instruments aratoires, voitures et 1700 bottes de foin, appartenant à un cultivateur nommé Lapointe, à Ste-Foye, ont été la proie des flammes, dimanche soir. Il y a une assurance de \$300.

Dimanche matin, le douanier Trudel a surpris plusieurs contrebandiers occupés à mettre à terre un cargo de whisky passé en contrebande sur le rivage près du Château Richer.

Il a confisqué 55 barils de whisky. La Tourmaline portant 12

LA CRISE A QUEBEC

Voici où en sont les choses à Québec, de l'aveu unanime de tous ceux qui connaissent un peu ce qui se passe.

L'hon. M. Mercier a réuni ses collègues et ses principaux partisans à sa résidence, à Tourouvre, dimanche dernier et on y a procédé à la préparation d'un document important destiné au lieutenant-gouverneur, L'hon. P. Garneau et M. Boyer étaient les seuls ministres qui n'étaient pas présents. D'après toutes les indications, M. Boyer aurait remis son portefeuille, mais les ministres refusent de parler sur ce sujet et M. Boyer n'en peut rien dire au public lui-même, car il est parti pour une excursion de chasse et de pêche sur la côte du Labrador avec M. Amos et une couple d'autres sportsmen.

Quoi qu'on en dise, il n'est pas probable que M. Boyer serait parti pour la pêche dans un moment comme celui-ci, s'il était encore ministre.

On peut donc en conclure que le départ de M. Boyer est tout-à-fait significatif.

Le député de Jacques-Cartier n'a jamais caché son aversion pour le régime de M. Pacaud, et c'est un fait assez connu dans les cercles intimes, qu'il avait déjà donné sa démission à la fin de la dernière session. Le premier ministre aurait réussi à lui faire tenir la chose secrète et lui aurait demandé d'ajourner sa démission jusqu'à son retour d'Europe. M. Boyer y aurait consenti; mais les derniers événements étaient trop forts pour lui et il s'en est allé définitivement. Quelques-uns de ses amis, ici, disent qu'il résignerait son mandat plutôt que de voter pour une affaire comme celle de la Baie des Chaleurs.

La position de M. Boyer, son indépendance de fortune et de caractère, ses idées bien connues sur l'alliance intime de MM. Mercier et Pacaud tout nous fait croire sans peine que son départ n'a pas d'autre signification que celle qui s'impose dans les circonstances.

M. Garneau n'était pas non plus à Tourouvre. La position du ministre des travaux publics est assez difficile. Il dit à qui veut l'entendre qu'il est en faveur d'une commission royale, tandis qu'il est bien connu que ses collègues y sont tous opposés. Cela se comprend: directement responsable à cause du poste de premier ministre intermédiaire qu'il occupait, M. Garneau ne veut pas que le public continue à croire qu'il fut l'enquête et la lumière. Il croit sans doute, et avec raison, que certains de ses collègues — dont le nom n'a pas toujours resplendi comme le sien — n'ont pas grand-chose à perdre, tandis que lui, il tient par-dessus tout à ne pas paraître élever une barrière d'intégrité et d'honnêteté par une chute qui salirait tout son passé. Il a bien consenti à la demande de M. Langgier qui s'était rendu pour cela à la Malbaie — à ne pas aller devant le comité du Sénat, mais il croit que c'est trop lui demander que d'exiger que le nuage qui l'enveloppe pèse plus longtemps sur sa tête. D'un autre côté, on a réussi à faire croire à M. Garneau — dont on exploite sa réputation — que ce serait déloyal d'abandonner ses collègues dans un moment difficile comme celui-ci.

Et l'hon. P. Garneau endure, patiente, appelant de tous ses vœux l'heure, le moment qui le rendrait libre, sans qu'on puisse lui faire le reproche d'abandonner le navire au moment du péril.

Dans tous les cas, la position de M. Garneau est anormale. Lui et M. Sheehy s'étaient jurés qu'ils ne permettraient jamais certaines combinaisons ministérielles qu'on leur a imposées. Ils ont été subies pourtant, et petit à petit il leur a fallu tout avaler, parce que la première concession en appelle toujours d'autres, comme l'abîme appelle l'abîme. Il faut alors un grand acte de courage pour reculer quand on est trop engagé.

Aujourd'hui M. Garneau ne va plus à Tourouvre: est-ce sa première étape dans la voie que lui impose le cri du devoir, et le souvenir de tout son passé, qui se dresse devant lui, le retient-il en ce moment loin de Tourouvre? On le saura bientôt.

Pendant ce temps-là, le reste du cabinet a décidé l'attitude commune et préparé le plan de défense. L'attitude est singulière et le plan de défense assez original. On a préparé un document pour le représentant de la couronne et on le lui a transmis.

Ce que cette pièce contient, quels en sont le but et la portée, voilà ce que chacun sait déjà malgré le caractère essentiellement privé d'un pareil mémoire. Il paraît que M. Mercier paie d'audace.

Après quelques mots de respect, comme entrée en matière, le document ministériel est, paraît-il, un véritable défi lancé au lieutenant-gouverneur. Le Sénat y est traité haut la main, les devoirs de l'hon. M. Angers y sont définis, l'autorité du peuple y est opposée à celle de la couronne et on y prédit que dans une lutte entre les oripeaux tutélaires d'une monarchie verrouillée et le drapeau d'une démagogie intrépidement victorieuse finale n'appartiendra pas à la première.

La position que prend M. Mercier est qu'un homme qui est premier ministre, de par la volonté populaire, peut briser vingt gouvernements qui tiennent leur pouvoir d'une source trop altière pour les idées modernes. Le document concluerait en disant que le premier ministre "laisse maintenant au lieutenant-gouverneur les responsabilités de la crise s'il la provoque."

Voilà la position à Québec aujourd'hui.

Les ministres, ayant érigé ce rempart social autour d'eux, font maintenant annoncer par leurs journaux que la crise est finie, qu'ils viennent à l'exposition de Montréal, qu'ils vont à celle de Sherbrooke et à leur retour de Sherbrooke ils convoqueront les chambres, etc.

Soit dit en passant, le document de M. Mercier rappelle aussi au Lieutenant-Gouverneur que c'est son devoir de ne pas oublier que les chambres doivent être convoquées avant le 31 décembre.

En un mot, les ministres refusent une enquête, ils ne veulent pas que la lumière se fasse sur l'affaire de la Baie des Chaleurs, et ils veulent forcer le Lieutenant-Gouverneur à les démettre.

Ils croient qu'ils pourront ainsi aller devant le peuple et faire la lutte contre la couronne sans avoir à parler du scandale de la Baie des Chaleurs. Se retournant poliment ils relèvent le pan de leurs habits et invitent un coup de pied pour pouvoir crier ensuite qu'on leur a fait mal et poser en victimes.

Si cela est vrai — et nous avons lieu de le croire — c'est de la comédie de mauvais aloi. M. Mercier au lieu d'écrire pour les masses, aurait dû répondre au lieutenant-gouverneur comme doit le faire un homme d'état et il s'apercevait peut-être — si ceux qui le remplacent sont des hommes capables de commander la confiance publique — qu'il aurait mieux valu pour lui se disculper et disculper son gouvernement des graves accusations qui pèsent sur le ministère.

Nous ignorons encore quelle attitude prendra maintenant le Lieutenant-Gouverneur.

Tout ce que nous savons, c'est que de graves événements doivent être proches puisque l'on en est rendu à donner le spectacle d'un premier ministre qui fuit une enquête sur une accusation infamante et qui trouve moyen de ne pas se disculper en reportant la lutte sur un autre terrain — celui du combat entre le peuple et la Couronne.

D'autres avant M. Mercier y ont perdu leur latin et celui-ci le perdra d'autant plus qu'après s'être mis en guerre avec la couronne il constatera que le peuple ne se laissera pas entraîner hors de sa voie. Attendons les événements.

LA LANGUE FRANÇAISE

Discours de M. Bellerose

(Suite)

Pour ma part, je soutiens que vous êtes liés par ces engagements et devez appuyer mon amendement, ou tout autre amendement qui conservera à la minorité du Nord-Ouest les privilèges dont elle jouit maintenant. J'en appelle surtout aux membres de ma nationalité. S'ils acceptent ce bill aujourd'hui ils votent contre l'usage de la langue française partout au Canada. S'ils appuient ce bill aujourd'hui comment pourront-ils reprocher au gouvernement de refuser son veto sur la législation inconstitutionnelle de Manitoba. Ils auront à admettre que Sir John Macdonald a bien fait de refuser de désavouer la législation de Manitoba.

Et qu'arrivera-t-il si vous permettez la perte de ce droit à Manitoba? A quel argument pourriez-vous recourir si, dans quelques temps on présente une adresse à ce parlement pour demander au parlement impérial de passer une loi privant la population canadienne française du Dominion de l'usage officiel de sa langue? Vous n'en aurez point; vous aurez à vous soumettre et vous serez obligés d'admettre que cette législation n'est que la conséquence de ce que vous faites maintenant.

Mais je rappellerai de plus à la chambre qu'une adresse a été votée par le parlement, il y a quelques années, pour l'acquisition des territoires du Nord-Ouest et qu'elle contenait une promesse que le parlement rendrait justice au Nord-Ouest.

Est-ce que ce bill est conforme à cette promesse? Je dirai non. On a fait une objection, l'année dernière, en cette chambre et je suppose qu'on va la renouveler, ici, aujourd'hui.

On dira qu'un Bas-Canada notre loi provinciale permet aux municipalités l'usage officiel d'une seule langue. Un conseil municipal peut passer un règlement pour que l'anglais ou le français seul soit la langue officielle, selon la population. Il ne suppose pas qu'un homme instruit puisse être assez naïf pour donner un tel argument.

Il est bien connu que dans notre province il y a plusieurs localités où l'anglais est la langue de la majorité; dans la plus grande partie de la province la grande majorité est canadienne-française, de sorte qu'aucune difficulté ne peut venir de la loi dont j'ai parlé. Elle vient en conflit avec aucun droit, elle n'enlève aucun privilège. Mais il n'en est pas ainsi dans le cas actuel, j'ai fait voir que même s'il n'y avait qu'un Canadien-Français dans le

Nord-Ouest, il aurait droit de réclamer l'usage de sa langue en vertu des engagements qu'on a pris il y a 130 ans.

On dira aussi que l'objet de ce bill est de maintenir la paix. Mais tel n'est pas le cas, parce que c'est la violation d'une entente à laquelle on a souscrit lors de la Confédération. Quiconque tient à maintenir la paix en ce pays devra voter contre ce bill. Regardez bien où nous allons. Nous avons dans la chambre des Communes les McCarthy, les O'Brien et autres, qui désirent épiétrer nos droits et nos libertés, et d'autres encore qui ne voudraient pas aller si loin, mais qui sympathisent avec eux.

Si vous vivez les droits des canadiens du Nord-Ouest, êtes-vous sûr de pouvoir résister à ceux qui épiètent sur les droits des canadiens-français dans tout le Dominion?

Etes-vous sûr de ne pas mettre dans leurs mains une arme qui détruira tout ce que vous chérissez? Quiconque se connaît aux choses de l'histoire sait qu'une majorité ne commence jamais par demander beaucoup, mais qu'elle avance lentement, pas à pas. Croyez-vous que l'Irlande a été achetée par l'Angleterre en un seul jour. Bien avant 1800 les anglais avaient commencé leur œuvre, mais ils n'ont réussi à devenir maîtres de la situation que lorsque l'Irlande a été trahie par les siens. C'est là, où nous allons nous-mêmes et voilà pourquoi, dissé-je rester seul, je ne consentirai jamais à cette mesure.

On fait une autre objection, c'est que l'élément français au Nord-Ouest est peu considérable. Un tel argument ne vaut guère la peine d'être réfuté. Je répète que si notre droit reconnu nous est enlevé par la force, il n'importe peu qu'il y ait beaucoup ou peu de canadiens-français dans le Nord-Ouest.

Je tentais de dire aujourd'hui que quelques honorables membres de cette chambre appuieraient ce bill parce qu'ils sont partisans du gouvernement. Pour ma part, j'aime à me ranger du côté des gouvernements. Je suis entré au parlement comme partisan du ministère, et ce n'est que lorsque j'ai cru qu'il s'écartait trop loin qu'effrayé j'ai abandonné. J'ai cru que le mot conservatisme ne voulait pas dire faire des vilénies, mais qu'il signifiait le maintien de notre constitution, de nos coutumes et de nos lois, et la protection des droits et privilèges qui sont chers à tout patriote.

J'ai abandonné Sir John Macdonald, en 1872, quand il reconnut qu'il nous avait trompés, à l'époque de la Confédération.

Je l'ai abandonné de nouveau quand la question des mariages fut soulevée, parce que je ne puis secourir des hommes qui ont perdu le sens de l'honneur. Il y avait encore d'autres raisons, mais j'en ai dit assez pour expliquer pourquoi j'ai dû quitter les rangs, et pourquoi je dois aujourd'hui m'opposer au bill qui nous est soumis. Ce bill a été préparé par l'ancien gouvernement, mais le gouvernement actuel l'adopte comme son premier né. C'est la première fois que le premier ministre heurte de front les intérêts du Bas-Canada et de ses amis les Canadiens-français, la première fois que je le vois essayer d'écraser ceux qui lui ont fait escorte et qui l'ont toujours appuyé.

On a dit que la 18e clause du bill ne contient rien de nuisible. Le bill est là et parle par lui-même. Je n'ai pas besoin que personne l'interprète. Il dit que dans toutes les procédures de l'Assemblée législative du Nord-Ouest, le français ou l'anglais peuvent être employés maintenant, mais qu'après les prochaines élections générales, la majorité anglaise qui a déjà averti le gouverneur Royal que s'il parlait français à l'ouverture de la chambre il serait insulté, aura le pouvoir d'après cette législation de mettre le français de côté si elle le veut, dans les discussions de la chambre et dans la publication des délibérations et procédures de l'Assemblée.

Ici est le sens de cette clause et je défie qui que ce soit de me contredire. Je serais prêt à accepter ce bill si je croyais pouvoir le faire honorablement; mais comment puis-je revenir sur ce que j'ai promis? A l'époque de la confédération j'étais de ceux qui promirent que certains droits et certains privilèges seraient accordés à la minorité. Je suis un représentant de ceux qui firent cette convention en 1865 et l'un de ceux qui croit que nous devons respecter les droits du peuple au Nord-Ouest.

Si je revenais là-dessus je ne rendrais coupable d'un acte déshonorant. Si nous consultons un peu l'histoire du vieux Canada nous trouvons qu'il y eut des troubles jadis, et pourquoi? Lorsque la mère-patrie, trompée par l'oligarchie qui régnait ici, maltraita la minorité dans l'ancien Canada, nous eûmes des troubles. Mais lorsque nous fûmes mieux connus en Angleterre, c'est-à-dire lorsque Lord Durham eût fait son rapport, la situation s'améliora. J'admets que Lord Durham fit un rapport contre nous; mais je crois qu'il parla comme un honnête homme.

Il me paraissait avoir été un homme très intelligent pour avoir pu apprécier en aussi peu de temps le caractère de notre peuple et donner à l'Angleterre, je dirai, une idée juste de ce que nous étions. Mais avec nos idées et nos défauts il sut découvrir aussi nos

bonnes qualités et il les signala au peuple anglais et je n'ai jamais dit un mot contre son rapport parce que j'admets qu'il était parfaitement juste.

Lorsque Sa Majesté la Reine vit que nous nous étions entendus, français et anglais, au Canada, pour demander la restauration de la langue française, elle l'accorda. Si le gouvernement de ce pays continuait à nous priver de nos droits et privilèges comme il le fait maintenant, il attirera des troubles sur la Confédération. Il n'y a pas de doute que s'il continue il y aura beaucoup de troubles et d'agitation.

Pour ma part, si Dieu me prête vie encore quelques années, et si ce système de nous priver de nos droits continue, je serai l'un de ceux qui exciteront les sentiments de mes compatriotes, contre les gouvernements qui ne veulent pas remplir leurs promesses, qui ne veulent pas maintenir la paix dans ce pays. J'espère qu'on n'en viendra pas là; j'espère qu'il y aura une fin; j'espère que l'on verra que nous avons des droits et des privilèges qui doivent être tenus pour sacrés.

Je vous remercie maintenant du sort de la proposition que j'ai soumise à cette chambre.

COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

Ottawa, 15.

Sur motion de M. Lister, MM. Bennett, Peter Mitchell, Easton Sénécal, Beauchemin et Barber sont assignés pour la prochaine séance.

M. Crossby, président de la "Dominion Type Foundry" est le premier témoin entendu. Il dit qu'en juillet 1887, après sa nomination comme surintendant du bureau d'imprimerie, M. André Sénécal lui a donné une commande pour plusieurs milliers de livres de papier à imprimer, mais n'a pas été payé en août 1888. Au premier décembre 1887, une quinzaine de mille livres étaient prêtes à être livrées. Quelques jours après le président de la compagnie, M. Murray, dit au gérant qu'il paraissait y avoir quelque informalité dans la commande soumise par M. Sénécal et demanda copie de la commande.

Le 19 décembre, le témoin reçut une lettre de M. Sénécal lui demandant de le rencontrer aux chars à Montréal. Dans cette lettre, Sénécal disait: la chose est passée en conseil, mais n'a pas été payée. M. Crossby sur ses gardes, pas un mot même dans le bureau.

M. Crossby montra cette lettre au président. Quelques jours après le président revint avec la commande de M. Sénécal approuvée par lui, mais les quinze mille livres de caractère furent expédiées à Ottawa et dans les premiers jours de janvier, la "Dominion Type Foundry" reçut un acompte de \$5,000. Le 21 janvier 1888, le président de la compagnie dit au témoin qu'il n'avait pas un cheque pour \$5,000 payable à l'ordre de Frs Benoit. Le témoin a fait préparer le cheque, l'a signé et envoyé porter le lendemain au président qui assistait à une assemblée du bureau de la compagnie de Navigation Richelieu. Le témoin ne sait pas ce que le président a fait du cheque.

Dans le mois d'avril le témoin voulut expédier un nouveau lot de caractère à Ottawa, mais M. Sénécal lui fit savoir qu'il n'avait pas d'endroit pour le placer. Le témoin envoya un cheque de \$200 à M. Sénécal et celui-ci trouva la place voulue. Le témoin dit qu'il a payé en tout \$1,200 à M. Sénécal, mais il en voulait beaucoup plus, et l'an dernier ils eurent une querelle au Bodega, à Ottawa.

M. Sénécal disait que le témoin ne lui donnait pas assez de crédit, mais qu'il avait donné \$5,000. C'est lors de cette querelle que M. Crossby a menacé de faire connaître sa conduite au ministre.

M. Sénécal n'a jamais dit au témoin qu'il voulait avoir cet argent pour des fins politiques, il se disait toujours dans un besoin pressant d'argent, soit pour payer un pot de \$500 au Sénat, soit pour acheter des dépenses pressantes. Un jour, le président de la compagnie, M. Murray, se montra très fâché au sujet de ces paiements à Sénécal par le témoin, et dit qu'il devait cesser.

En réponse à M. Chapleau, le témoin dit qu'il n'a jamais dit au ministre de demander de souscription d'argent au Sénat à la Dominion Type Foundry au président, au gérant ou aucun autre officier. Le département du Secrétaire d'Etat n'accorde aucune faveur à la Dominion Type Foundry. Les prix ont été fixés dans une conférence entre M. Chamberlain, M. Roussin et le Secrétaire d'Etat, après une longue discussion.

La compagnie trouvait les prix offerts trop bas, mais la compagnie était obligée de les accepter vu la compétition des autres maisons. La "Dominion Type" voulait avoir sa part des ventes.

Le témoin dit qu'il a visité l'imprimerie officielle à Washington, et qu'il considère l'imprimerie à Ottawa mieux tenue et mieux outillée que celle de Washington.

Le témoin donne lecture d'une lettre de M. Young, président de la "New-England Paper Co." disant qu'il a cherché dans ses papiers, mais n'a pas trouvé de lettre de M. Chapleau concernant le contrat entre M. Berthiaume et la "New-England Paper Co." La demande de sir Richard Cartwright, une assignation est envoyée à M. Phillips, de la société Morton et Phillips, libraires, Montréal.

M. William Glidden, comptable au bureau d'imprimerie, est examiné. Il dit que quatre machines sinotypes ont été achetées au commencement de l'année 1880, au prix de \$3,500 la pièce. Il ne connaît rien de plus, il ne sait pas combien le service de ces machines coûte par jour ou par mois.

M. McMahon, assistant-surintendant, est ensuite examiné. Il dit qu'il y a seize grandes presses et sept petites presses. Elles marchent toutes. Il y a une certaine quantité de caractère en stock qui n'a pas encore été utilisée; environ 45 mille livres de "minton", gardé en réserve pour la liste électorale.

En réponse à M. Chapleau, le témoin dit qu'il considérait M. Sénécal comme un imprimeur capable et un administrateur habile.

M. Cullian, contremaître de la reliure au bureau d'imprimerie, est examiné. Il a dit que dans son opinion, l'outillage au bureau d'imprimerie n'exécute pas les besoins du bureau. M. Tréfilé Berthiaume de la Presse est examiné. Il donne ses réponses en français. Il est l'éditeur de la Presse et M. G. A. Nantel en est le rédacteur en chef. Le témoin est propriétaire du matériel et de la compagnie de publication de Montréal est propriétaire du journal. Il a acheté le matériel de MM. Chapleau et Oulmet au prix de \$8,000 et loue de la compagnie de publication de Montréal le titre de la Presse au prix

de \$750 par année. Lorsqu'il a passé ces contrats le témoin a pris à sa charge les dettes de papier de Wurtele et Cie à la New-England Paper Company. Le contrat est fait pour dix ans et pendant cette période le témoin peut donner seul propriétaire de la Presse en payant \$12,000.

Dans le mois de mars 1890 le témoin a obtenu \$8,000 de la "Canada Paper Co." sur ses billets endossés par M. Chapleau et a payé la dette de Wurtele et Cie à la "New-England Paper Co."

Le témoin dit qu'il n'a pas voulu prendre la responsabilité de cette dette sans avoir l'endossement de M. Chapleau. Lorsqu'il a signé l'arrangement avec M. Young, il n'en avait pas parlé à M. Chapleau.

Il lui a demandé plus tard s'il pouvait donner des contrats de papier à la "New-England Paper Co." Et M. Chapleau a répondu que si cette manufacture pouvait fournir d'aussi bon papier et à aussi bas prix que les autres, il n'avait pas d'objection à lui donner un contrat. Il a obtenu ainsi une commande pour cette manufacture plusieurs semaines avant qu'il eût fait savoir à M. Chapleau qu'il aurait pour lui-même, Berthiaume, une moitié des profits.

Lorsqu'il a annoncé cela à M. Chapleau, celui-ci l'a réprimandé et a dit qu'il n'approuvait pas et n'endosserait pas cet arrangement.

Le témoin n'a jamais demandé à M. Young sa part de profits dans cette vente. Un jour M. Young lui demanda s'il s'attendait à avoir sa part de profits dans cette vente, qu'il n'avait pas gagné l'argent. Le témoin lui répondit alors que s'il n'y avait pas de profits il était difficile d'en avoir la moitié.

Ce n'est qu'un cœur que le témoin a entendu dire par M. Young lui-même qu'il y avait une centaine de piastres de profits.

Après le réprimande de M. Chapleau, le témoin dit qu'il ne lui a pas demandé de donner des commandes de papier à la New-England Paper Co., et n'a jamais su qu'elle en avait eu d'autres.

En réponse à M. Chapleau, le témoin dit que outre sa part de propriété dans la Presse, il possède trois ou quatre propriétés dans Montréal, \$4,000 de parts dans une compagnie de fonds social, la propriété du "Monde Illustré" qui vaut au moins \$15,000 en argent; le matériel de la Presse vaut environ \$70,000 et les profits du journal sont de \$13,000 par année. Ceux qui ont rapporté qu'il était banquier ou qu'il n'avait jamais su ce qu'ils disaient. Il n'a jamais eu de patronage du gouvernement et n'a jamais reçu de souscriptions de la part des entrepreneurs publics.

M. Brown, de la société Chapleau, Hull et Brown, est examiné. Il dit qu'il n'a jamais vu de lettre écrite par M. Chapleau à M. Young, au sujet de l'arrangement entre M. Berthiaume et la "New-England Paper Company."

Dans son témoignage, M. Young a dit que M. Berthiaume sans attendre était venu à son bureau lui offrir de lui faire avoir des contrats de papier du gouvernement et qu'il y aurait assez de profits sur ce papier pour payer le montant des billets.

Le témoin n'a pas dit que M. Chapleau avait jamais approuvé cet arrangement. A une heure et demie le comité s'ajourne. Les sous-comités des privilèges et élections se sont réunis ce matin mais le rapport de la minorité n'était pas encore imprimé. La séance a été renvoyée.

IL N'Y A PAS UNE PERSONNE SUR VINGT qui soit exempte de quelque maladie causée par l'inaction du foie. Il faut faire usage des petites pilules de Carter pour le Foie. Le résultat cause toujours une surprise agréable. Elles donnent toujours du soulagement.

Sagesse opportune.

C'est une sagesse opportune d'avoir à sa portée l'extrait de fraise sauvage de Dr Fowler. Il n'a pas d'égal comme remède pour le choléra, la diarrhée, la dysenterie, la colique, les crampes, le relâchement des intestins et toutes les maladies où est exposé en été.

PLUMES

COUVERTES EN ALUMINIUM

Trois genres: Fines, Médium et Large Metal supérieur. Extrêmement fortes, Flexibles. Pointe fine. Non corroyée. En boîte d'une grosse.

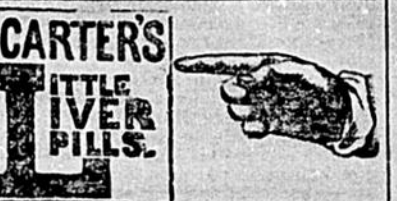
PRIX: \$1.00 PAR GROSSE. Envoyez demander des échantillons.

MORTON, PHILLIPS & CIE

Papeteries, fabricants de livres blancs et imprimeries.

1776 ET 1757 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

Pour guérir radicalement et promptement de toutes les maladies causées par le sang et des éruptions de la peau prenez la "Northrop & Lyman Vegetable Discovery" Mme E. Forbes, Détroit a eu pendant longtemps une plaie grandissante sur une jambe, elle commença à faire usage de la Northrop & Lyman Vegetable Discovery et aujourd'hui elle est complètement guérie. Si un mari pense qu'il n'y a rien qui puisse lui être comparé pour une fièvre quelconque.



Les Petites Pilules de Carter pour le Foie GUERISSENT le mal de tête, et soulagent tous les troubles résultant de l'état bilieux du système, tels que: l'indigestion, le mal de cœur, le vertige, le mal de la tête, etc. Qu'on les prenne plus grand succès n'est de guérir.

LE MAL

de tête bilieux, cependant les Petites Pilules de Carter guérissent et préviennent cette maladie en évitant l'usage des boissons alcoolisées, du café, du thé et du chocolat. Elles exercent un effet salutaire sur le système bilieux.

DE TÊTE

Elles soulagent encore les troubles bilieux qui souffrent de cette maladie, tout soulagement que leur cause l'usage de ces pilules. Elles exercent un effet salutaire sur le système bilieux, et évitent l'usage du café, du thé et du chocolat. Elles exercent un effet salutaire sur le système bilieux.

BILIEUX

et le soulagement de tout écoulement, que ce soit dans ce qui est connu sous le nom de "jaunisse". Ces pilules guérissent toutes les maladies du foie, et sont très faciles à prendre. Une ou deux sont suffisantes pour soulager les troubles bilieux, et l'usage continu agit avec efficacité sur ceux qui ont l'usage de ces pilules. Elles exercent un effet salutaire sur le système bilieux, et évitent l'usage du café, du thé et du chocolat. Elles exercent un effet salutaire sur le système bilieux.

CARTER'S MEDICINE CO., NEW YORK, E. U. Pilules Petites. Dose Petite. Prix Petit.

PARC LEPINE

MONTREAL

Grandes Courses d'Automne

Durant la Grande Exposition

18, 19, 21, 22 ET 23 SEPT. 1891

PREMIER JOUR—VENDREDI

Quatre ans et audessous... Bourse \$150

Classe 2.15..... " 300

Classe 2.20..... " 400

SECOND JOUR—SAMEDI

Deux ans..... Bourse \$150

Classe 2.37..... " 300

Etalons..... " 300

TROISIEME JOUR—LUNDI

Classe 2.45..... Bourse \$300

Classe 2.55..... " 300

Cinq milles sans arrêt..... " 300

QUATRIEME JOUR—MARDI

Chevaux attelés en double. Bourse \$150

Classe 3 minutes..... " 300

Deux milles à répéter 2 dans 3 " 200

CINQUIEME JOUR—MERCREDI

Course nommée..... Bourse \$150

Grande course ouverte..... " 1000

Les entrées seront positivement fermées le 14 septembre, à 11 hrs p.m., et devront être adressées au Département de M. LEPINE, Secrétaire, Parc Lépine, Montréal.

Compagnie d'Exposition de Montreal

EXPOSITION PROVINCIALE

DU 17 AU 25 SEPTEMBRE 1891

AVIS AUX EXPOSANTS

Il est absolument nécessaire que les exposants placent immédiatement dans leur oratoire les objets qu'ils désirent exposer. Tous les articles pour le Département Industriel, devront être à l'exposition, à 6 heures du matin, le 19 septembre.

La manifestation de l'Exposition de tous les exposants leur présent concours ou se conformant à cette demande attendu que le succès de l'exposition dépend de son exactitude dans une si grande mesure. L'entrée se fait par la porte No 1 Avenue de la Presse.

Les exposants qui ne se conformeront pas à ces conditions s'exposent à leur avoir confié leur droit à l'espace qui leur avait été accordé.

S. C. STEVENSON, Sec.

PACIFIQUE CANADIEN

Excursions à Bon Marche

— POUR —

LES EXPOSITIONS.

Exposition Industrielle de Toronto

DE MONTREAL A

TORONTO ET RETOUR \$7.00

Sept. 12 et 14

Les 13, 15, 16, 17 et 18 septembre \$10

Retour jusqu'au 21 septembre 1891.

Exposition du Canada Central

De Montréal à Ottawa et retour, le 23 septembre

Le 23, 24, 25, 26, 27 et 28 septembre \$20.

Retour jusqu'au 30 octobre 1891.

Pour billets, arrangements pour les chers

dorciels et autres renseignements, s'adresser

A TRAVERS LES ETATS-UNIS

LA DEFENSE DE ALMY

Un homme se présente qui se dit envoyé par un avocat de Clearmont

Un visiteur mystérieux est venu à Manchester, vendredi, et d'après toutes les apparences remarquées par un observateur il pourrait bien être un chatouilleur de la chaîne dont le faussaire Harry Preble, que l'on suppose avoir été forgé pour délivrer le prisonnier Almy.

Le visiteur en question est probablement un membre de la bande qui s'installe vivement au sort d'un camarade, et ce camarade est Almy dont les mains sont teintes de sang.

Cet homme, étranger à Manchester venant d'un lieu inconnu, est probablement l'un des associés de Preble. Il est allé chez l'avocat et a eu une entrevue avec lui. Ce dernier lui a demandé quel il était et d'où il venait. L'étranger a répondu qu'il était l'ami de Almy et qu'il voulait qu'on lui fît un procès équitable et qu'on lui fît un procès équitable et qu'on lui fît un procès équitable.

Son interlocuteur insistait pour avoir son nom, mais l'étranger lui dit qu'il ne voyait aucune raison de donner son nom avant de lui avoir fait un arrangement de tout ce qu'il avait dit.

L'avocat, au moyen de questions adroites, ne tarda pas à s'apercevoir que l'étranger le trompait. Néanmoins il ne se rendit pas compte de la fraude et se fit payer, ce qui ne parut pas surprendre l'étranger, et il demanda de nouveau le nom de ce dernier, qui se retira sans acquiescer à sa demande et lui demanda une deuxième entrevue.

VOL D'UNE MONTRE

John Shea demanda un favori à un ami et vole une montre

John Shea a été arrêté par les policiers O'Dowd et Sullivan, mardi. La figure de Shea est très familière à la police de Manchester et de Nashua. Il a dû fournir un cautionnement de \$500 pour un délit commis à Nashua. Shea s'est rendu samedi matin chez un ami, Fred Turgin, et lui demanda la permission de se laver le visage et les mains. La permission lui a été accordée, quand Shea se retira après avoir fait sa toilette il emporta une montre et une chaîne qu'il trouva sur une table. Le vol fut bientôt découvert et le voleur arrêté. La montre n'a pas été trouvée et la possession du prisonnier, mais il y a de fortes présomptions qu'il est l'auteur du vol.

Mariage d'un ex-maire

Nashua, 11-Mercrredi dernier l'ex-maire William H. Cook a épousé Miss Grace Bivens Hall, à la résidence des parents de cette dernière. Les nouveaux époux sont partis, le même jour, pour Panama, en Floride, après avoir reçu les félicitations de leurs amis.

Un hôpital au poste

Nashua, 11-Le maire Bensom a décidé aujourd'hui qu'il y aurait un rendez-vous de nuit, à la police, dans une salle qui sera convertie en un hôpital avec tous les appareils nécessaires, ainsi que les médicaments pour les cas d'accidents soudains, afin de permettre aux médecins d'opérer sans délai.

CONSEIL AUX MÈRES

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il est agréable à l'enfant, adoucit les gencives, allège le meilleur, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée, 25 cents la bouteille.

GRAND TIRAGE MENSUEL

A L'ACADEMIE DE MUSIQUE NOUVELLE ORLEANS MARDI le 13 OCTOBRE 1891.

Prix capital \$300,000

100 000 NUMEROS DANS LA BOUE

Table with 2 columns: PRIX DE, PRIX APPROXIMATIF. Lists various prize amounts and their approximate values.

La Loterie de la Province de Québec

Deux tirages par mois Prochain tirage le 16 Septembre

Dans le danger

La vie des enfants est souvent mise en danger par des attaques soudaines et violentes de choléra, diarrhée, dysenterie, et les maladies des intestins. On doit prendre des précautions raisonnables et certaines, c'est d'avoir toujours à sa portée le traitement de fraise sauvage du Dr Fowler.



GRAND REMÈDE CONTRE LA DOULEUR

GUÉRIT: RHMATISME

NEURALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO, DOULEUR DORSALE, TIC DOULOUREUX

MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS, MAUX DE GORGE

ENROUEMENT, ENGELURES, ENTORSE, FOULURES,

CONTUSIONS, BRÛLURES ETC.

En vente chez tous les pharmaciens et marchands généraux. Prix de la bouteille, 75c par la maille sur réception du prix.

THE CHARLES A. VOGLER CO., Baltimore, Md.

Dépôt pour le Canada à Toronto, Ont.

Mort de M. le curé Alex. Desaulniers

Nous avons le regret d'annoncer la mort prématurée de M. le curé Alexandre Desaulniers, décédé à Montréal dans sa 30e année, après une carrière bien remplie, marqué par de nombreuses bonnes œuvres.

M. Alexandre Desaulniers est né à Yamachiche, le 5 novembre 1852. Il était fils de M. L. L. Desaulniers, ex-M. P. et de Mme Sarah Merrill. Il a fait ses études au collège de Nicolet. Ordonné prêtre à Nicolet, le 19 septembre 1875, il a été successivement vicaire à Maskinongé, St-Léon et Arthabaska-Ville.

A la demande de l'évêque de Springfield, il est parti avec plusieurs de ses confrères pour le Massachusetts, où il a été chargé de la desserte de Pittsfield. Il a été nommé curé de cette paroisse par son inépuisable charité et son zèle apostolique.

En 1880, il a été promu à la cure importante de West Gardner, Mass. Malheureusement sa santé n'était plus à la hauteur de sa volonté. Les fatigues de son ministère, auxquelles il avait dû faire face pendant les six années de son ministère, avaient beaucoup altéré sa santé. Au mois d'avril dernier, il tomba gravement malade, et dans l'espérance de recouvrer les forces perdues il se décida à revenir au pays natal.

Il arriva à Montréal dans la seconde quinzaine du mois d'août, et passa cinq jours à l'hôpital Notre-Dame; il se retira ensuite chez son beau-frère M. George Daveluy, 177 rue Saint-Denis où il est mort samedi, le 12 courant.

M. l'abbé Alexandre Desaulniers, au cours de sa maladie, a eu le bonheur de recevoir la visite de Mgr l'archevêque Fabre et d'un grand nombre de ses confrères du clergé qui le tenaient dans une très haute estime.

C'est M. l'abbé Guilloit, de Saint-Jacques, qui a administré au malade les derniers sacrements de l'Église. Le corps a été inhumé à la paroisse de St-Hyacinthe, à 4 heures 15 minutes, du soir, à l'église de St-Jacques, par le père Dalhousie, et de là pour Yamachiche, où des funérailles solennelles seront faites au regret de tous.

Sa Grandeur Mgr O'Reilly sera présent, et c'est Mgr Lafleche, évêque des Trois-Rivières, qui prononcera l'oraison funèbre.

Le service sera chanté par M. l'abbé Gélinas, assisté de M. l'abbé A. Lamy et de M. l'abbé Evariste Pelletier, comme diacre et sous-diacre.

M. Alexandre Desaulniers était le neveu de M. Desaulniers, professeur de philosophie séminaire de St-Hyacinthe, et de M. François Desaulniers professeur de physique au collège de Nicolet.

Nous offrons à la famille du regreté défunt nos sincères condoléances dans un grand malheur qui vient de la frapper.

Attraction sans précédent

Au-delà de UN MILLION distribué.

LA S. L.

Cie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la législature pour des fins d'éducation et de charité, et ses tirages déclarés être parties de la présente Constitution de l'Etat en 1879, par un vote populaire sera

LES GRANDS TIRAGES EXTRAORDINAIRES ont lieu semi-annuellement (juin et décembre) et les GRANDS TIRAGES SEMESTRIELS ont lieu mensuellement, les dix autres fois de l'année. Ces tirages ont lieu en public, à l'Académie de Musique Nouvelle Orleans, et sont très intéressants. RENOMMÉE DEPUIS VINGT ANS POUR L'INTÉGRITÉ DE SES TIRAGES ET SA PROMPTITUDE À PAYER LES PRIX.

Nous certifions par la présente que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages mensuels et semi-annuels de la Cie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons et contrôlons personnellement les tirages nous-mêmes et que tout est conduit avec honnêteté, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similés de nos signatures attachés dans ses annonces.

Notre sous-signés, Banques et Banquiers, prêtent tous les prêts qu'ils peuvent faire en vertu de leur pouvoir. Nous, les sous-signés, Banques et Banquiers, prêtent tous les prêts qu'ils peuvent faire en vertu de leur pouvoir.

PIERRE LAMARQUE, Prés. State National Bank. A. BALDWIN, Prés. N. Orleans National Bank. CARL KOHN, Prés. Union National Bank.

GRAND TIRAGE MENSUEL

A L'ACADEMIE DE MUSIQUE NOUVELLE ORLEANS MARDI le 13 OCTOBRE 1891.

Prix capital \$300,000

100 000 NUMEROS DANS LA BOUE

Table with 2 columns: PRIX DE, PRIX APPROXIMATIF. Lists various prize amounts and their approximate values.

LA Loterie de la Province de Québec

Deux tirages par mois Prochain tirage le 16 Septembre

Dans le danger

La vie des enfants est souvent mise en danger par des attaques soudaines et violentes de choléra, diarrhée, dysenterie, et les maladies des intestins. On doit prendre des précautions raisonnables et certaines, c'est d'avoir toujours à sa portée le traitement de fraise sauvage du Dr Fowler.

GRAND REMÈDE CONTRE LA DOULEUR

GUÉRIT: RHMATISME

NEURALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO, DOULEUR DORSALE, TIC DOULOUREUX

MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS, MAUX DE GORGE

ENROUEMENT, ENGELURES, ENTORSE, FOULURES,

CONTUSIONS, BRÛLURES ETC.

En vente chez tous les pharmaciens et marchands généraux. Prix de la bouteille, 75c par la maille sur réception du prix.

THE CHARLES A. VOGLER CO., Baltimore, Md.

Dépôt pour le Canada à Toronto, Ont.

CASTORIA advertisement with large text 'Qu'est-ce que le CASTORIA' and a picture of a baby.

Le Castoria est le remède du Dr Samuel Pitcher pour les bébés et les enfants. Il ne renferme ni opium, ni morphine, ni aucune autre substance narcotique. Il remplace avec succès les calmants, les pastilles, les sirops et l'huile de ricin.

Le CASTORIA.

"Le Castoria est un remède excellent pour les enfants. Les mamans m'en ont toujours vanté les bons effets sur leurs bébés."

Dr. G. O. OSOOND, Lowell, Mass.

"Le Castoria est le meilleur remède que je connaisse pour les enfants. J'espère que le jour n'est pas loin où les mamans, ne consultant que le réel intérêt de leurs enfants, emploieront le Castoria au lieu de toutes ces drogues charlatanesques qui détruisent leurs chers bébés, en leur introduisant par la gorge de l'opium, de la morphine, des sirops calmants et autres drogues pernicieuses qui les envoient prématurément à la tombe."

Dr. J. F. KINCORP, Conway, Ark.

UNITED HOSPITAL AND DISPENSARY, Boston, Mass.

The Centaur Company, 77, Murray Street, New York City.

LA ROYALE COMPAGNIE D'ASSURANCE D'ANGLETERRE advertisement with financial details and contact information.

GLACIERES! GLACIERES! advertisement for ice and other goods.

QUE TOUS DONNENT advertisement for a building or institution, featuring an image of a cathedral.

L'EXPOSITION! -- L'EXPOSITION!! advertisement for an exhibition.

Voici le temps ou les gens de toutes les villes et paroisses vont se diriger du côté de Montréal pour y voir les merveilles qui seront exhibées pendant tout le temps que durera l'exposition.

Pendant tout le temps que durera l'Exposition Pour faire de notre magasin une véritable exposition qui sera plus attrayante que celle là, en ce sens, que pour, se rendre sur le terrain vous aurez à payer tandis qu'en venant nous faire visite vous serez payés, parce que nous voulons profiter de ces quelques jours.

L'immense stock de Banqueroute de Messrs JASMIN & LALONDE, marchands-tailleurs, Haute-Ville, Québec, consistant en TWEEDS, DRAPS VENITIENS, MELTONS, SERGES DIAGONALES, PIQUES FRANÇAIS, HARDES FAITES, de toutes sortes pour Hommes, Jeunes gens et Enfants.

DUPUIS, LANOIX & CIE advertisement with address 2048 RUE NOTRE-DAME, PRES DU CARRÉ CHABOLLEZ.

EXTRAIT FLUIDE DUKEHART MALT & HOUBLON advertisement with a picture of a bottle.

A. HURTEAU & FRERE BOIS DE SCIAGE advertisement for lumber and wood products.

CHARPENTE advertisement for carpentry services.

D. PARIZEAU advertisement for a business or service.

THIBODEAU & BOURDON advertisement for a business or service.

BOIS DE SCIAGE SEC advertisement for dried lumber.

L. DEMERS MENUISIER ET CHARPENTIER advertisement for a carpenter.

M. GOUETTE & CIE advertisement for a business or service.

ED. MICHELIS, A Malines, Belgique advertisement for a Belgian business.

J. T. SCANLAN advertisement for a business or service.

Advertisement for a business or service, possibly related to the exhibition.

LE TRIOMPHE D'UNE FEMME (No 25) advertisement for a story or play.

—Je l'ai suivie, car les abords de la ville ne sont pas sûrs, et si quelque malfaiteur se fût approché de la comtesse Isaura, c'eût été affaire à moi. Je l'ai suivie jusque par-delà le couvent de Sainte-Melaine et j'ai vu qu'elle mettait sa monture au trot dans le chemin de la Croix-Rouge.

—Hoh! petit! cria don Martin Blas, veux-tu gagner un écu de trois livres? —S'il n'y a pas trop d'ouvrage... répondit Magloire qui mit le bonnet à la main.

—Il s'agit de me conduire au château de Rohan-Polduc. —Je ne sais pas beaucoup la route, pensa Magloire, qui ajouta tout haut: Je vous y mènerais les yeux bandés.

—Tu me trouveras dans une heure à la croix de Mi-Forêt, dit Raoul. Don Martin se remit en selle. Au moment où Raoul échangeait avec lui une poignée de main, don Martin Blas se pencha sur le garot de son cheval et lui dit à voix basse:

—Mon jeune camarade, puisque vos espoirs sont au manoir de Rohan-Polduc, souvenez-vous, je vous prie, que j'ai sous peu quelque crédit dans cette demeure, et usez de moi comme il vous plaira.

—En route! ajouta-t-il sans attendre la réponse de Raoul. Magloire prit le cheval par la bride et s'engagea dans la bruyère qui rejoignait la route supérieure. Il se retourna de temps en temps pour mesurer la distance parcourue. Quand il jugea que Raoul ne pouvait plus l'entendre, il entama l'entretien d'un ton capable et assuré:

—Où bien, dit-il, je peux vous raconter l'histoire de M. Raoul et toutes les histoires que vous désirez connaître. Quant à ça, il y a une histoire et histoire; celle de M. Raoul ne signifie pas grand-chose; mais la mienne propre est bien étonnante. Je suis le fiancé de Sidonie, dont la mère avait épousé en première nocces...

—Quelles relations peuvent exister entre la comtesse Isaura et ce jeune Raoul? demanda Martin Blas. —Il parle d'elle comme si c'était la reine, répondit Magloire; la mère de Sidonie avait donc épousé...

Don Martin l'interrompit encore: —Le sénéchal de Rohan-Polduc n'a-t-il point d'enfant? —Eh! non, fit Magloire, puisqu'il veut adopter les jeunes demoiselles Feydeau, ses belles-sœurs... J'étais en train de vous dire que la mère de Sidonie...

—Parle-moi de cette famille de Rohan-Polduc, interrompit pour la troisième fois don Martin Blas, parle-moi de cette jeune fille qu'on appelle Céleste. Si tu m'apprends quelque chose, tu seras récompensé. Décidément l'Espagnol ne voulait point savoir le nom du premier époux de la mère de Sidonie. Magloire défila tant bien que mal son chapelet de cancons. Don Martin Blas l'écouta d'abord avec attention, puis il se prit à rêver. Au bout de dix minutes il était au plus épais d'un beau fourré de jeunes chênes. Magloire s'arrêta ne sachant plus quelle route suivre.

—Donne-moi la bride, lui dit Martin Blas, prends cette pièce de six livres et va-t'en au diable, je connais la forêt de Rennes mieux que toi! Il piqua des deux et disparut derrière le feuillage. Positivement, il connaissait beaucoup mieux la forêt que son guide, car il rejoignit sans tâtonner la route supérieure et ne s'arrêta qu'au sommet de la montée. De là on apercevait très-bien le manoir de Rohan, situé à un quart de lieue tout au plus. Martin Blas mesura la hauteur du soleil et sembla hésiter.

—J'ai le temps! murmura-t-il en éperonnant son cheval. Au lieu de se diriger vers le manoir, il descendit la route au galop, fit le tour des deux collines reliées par le Pont-Joli, et mit pied à terre de l'autre côté du ruisseau, tout au fond d'un ravin sombre et d'aspect sauvage que nous avons nommé bien des fois déjà: le ravin de la Fosseaux-Loups.

Le pauvre Magloire se comparait pendant cela au petit Poucet égaré dans les bois par ses méchants frères. La fortune multipliait les épreuves sur ses pas peut-être pour le châtier d'avoir accepté les fonctions de guide, si fort au-dessus de ses moyens. Il s'assit au pied d'un arbre et tira de sa poche des bribes de pain et de jambon qu'il mangea mélancoliquement.

Raoul était resté seul sur le tertre. Dès que le pas du cheval se fut étouffé dans la bruyère, Raoul prit le petit sentier par où Martin Blas était arrivé. Au bout d'une centaine de pas, il quitta la voie tracée et tourna au plus épais des broussailles.

Le terrain montait brusquement. Raoul se trouva bientôt au centre d'un petit espace découvert qui dominait le tertre. A sa gauche et tout près de lui, les ruines d'un moulin à vent se cachèrent à demi dans les rochers. Il regarda le tertre qui était désert, puis les ruines du moulin, silencieuses comme un tombeau. Il y avait autour de ses lèvres un sourire découragé.

—Pourquoi ne m'aurait-il pas raillé, cet homme? murmura-t-il, puis-je que suis tenté à chaque instant de me railler moi-même! J'ai beau me dire que la vie n'est pas un conte de fées, je sens que je me perds malgré moi dans le pays des extravagantes visions!... La Sorcière! je viens chercher la Sorcière! Moi qui ai dix-neuf ans et qui suis un homme!... Quel est-ce que c'est qu'une sorcière? quelque paysanne ignorante et grossièrement rusée!... Et qu'ai-je besoin de la Sorcière pour endosser l'uniforme de soldat?

A la suite d'un si beau raisonnement, il aurait dû reprendre le chemin de la ville et laisser la Sorcière abuser, à son aise, de la crédulité des saboteurs; mais ces raisonnements sages ne font jamais reculer d'une semelle sur le chemin de la folie. Raoul cherchait une issue à travers les broussailles pour gagner les ruines du moulin; ce qui l'arrêta, ce fut la voix douce et claire que nous avons entendu déjà dans la matinée, voix d'enfant qui chantait au loin le cantique naïf de la Chanteuse. Raoul se retourna vivement, il avait reconnu cette voix; la Sorcière pouvait attendre.

Il ne vit rien d'abord sur le tertre qu'il venait de quitter, rien non plus sur la colline opposée; mais le Pont-Joli se balançait doucement, et il devina Céleste cachée derrière le feuillage du grand chêne, jeté en travers de la gorge. En effet, derrière les branches qui croissaient des deux côtés du pont, il aperçut bientôt, la robe blanche de Céleste qui allait lentement et la tête penchée; elle chantait:

J'ai vu du saint Paradis La porte ouverte grande; L'enfant Jésus avait mis Sa plus belle guirlande; La bonne vierge à genoux Faisait rissette et jousjou... Mon petit Seigneur si doux Aura ma offrande!

A la fin de ce couplet, Céleste était au milieu du pont qui oscillait sous son poids léger. Les derniers rayons du soleil jouaient dans sa chevelure blonde. Elle ne savait pas même qu'elle chantait. Son front gracieux s'inclinait tout rêveur et ses petits doigts de fée disposaient en bouquet les tiges fleuries des nouvelles véroniques qu'elle venait de cueillir. La brise faisait onduler à la fois les boucles de ses cheveux et les plis flottants de sa robe; le vieux chêne qui formait l'arcade du Pont-Joli la berçait entre ses deux rampes de verdure.

On entendait sur le bois le bruit de ses sabots: car Magloire n'avait point menti; elle portait des sabots. Un instant elle se pencha au-dessus du vide pour regarder la route, puis elle reprit sa marche et son Noël:

J'ai vu l'étoile du soir Regarder notre terre; L'enfant Jésus veut tout voir Par les yeux de sa mère. La bonne Vierge à des yeux Qui cherchent les malheureux... L'enfant Jésus dans les cieus Aura ma prière!

VII
RAOUL ET CÉLESTE

En achevant le second couplet de son Noël, la jeune fille avait franchi la tête du Pont-Joli. Elle traversait le tertre en se dirigeant vers le sentier couvert. Raoul ne la voyait plus, mais il la sentait venir.

Au moment où elle sortait du sentier pour entrer dans la petite clairière qui précède les ruines du moulin, Céleste s'arrêta; elle se croyait seule.

—Les fleurs que j'ai mises aux pieds de Notre-Dame de Mi-Feré dit-elle, je ne les regrette pas; mais la Sorcière saura bien que j'ai donné un autre bouquet...

A Continuer

